



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ouverture de postes de professeurs d'EPS

Question écrite n° 34893

Texte de la question

M. Stéphane Viry interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation de l'EPS et du sport scolaire dans le pays. Il a en effet été interpellé par plusieurs professeurs d'EPS et étudiants en STAPS qui s'inquiètent de l'avenir de la jeunesse en France. De récentes études tendent à démontrer que les jeunes enfants et les adolescents ont perdu, en 40 ans, 25 % de leurs capacités cardiovasculaires. Alors que des phénomènes tels que l'hypertension, l'obésité et les maladies cardiologiques et vasculaires sont en nette augmentation et touchent des sujets de plus en plus jeunes, le sport devrait être une solution pour éviter une catastrophe de santé publique qui semble inévitable. Les conséquences physiques des récentes mesures de confinement du printemps 2020 prouvent une nouvelle fois la nécessité de renforcer la pratique « physique, sportive et artistique ». Or aujourd'hui, il semblerait que tout ne soit pas mis en œuvre pour parvenir à l'objectif d'une activité physique et sportive pour tous. Il manquait, à la rentrée scolaire de septembre 2020, 10 % de professeurs d'EPS pour parvenir à cet objectif. Aussi, le nombre d'élèves par classe a augmenté ces dernières années, réduisant ainsi la qualité des enseignements d'EPS. Le sport scolaire a également été remodelé par la réforme des lycées qui a considérablement augmenté le nombre de cours le mercredi après-midi et qui a ainsi diminué le nombre de pratiquants. Dans la filière professionnelle, le nombre d'heures d'EPS a été réduit quasiment de moitié. Mais la problématique la plus importante est celle liée à la baisse du nombre de postes à pourvoir au CAPEPS depuis 2018, qui n'a pas été compensé à hauteur depuis. Ainsi, la « génération covid » va pratiquer moins de sport en EPS, alors que c'est cette génération qui en aura visiblement le plus besoin. Il faut désormais financer de nouveaux postes de professeurs d'EPS, afin de diminuer les risques éducatifs et sanitaires liés à la non-pratique du sport. Dès lors, il conviendrait de recruter de manière massive aux différents concours de professeurs d'EPS (CAPEPS interne, CAPEPS externe et agrégation) afin de préparer au mieux l'avenir de la jeunesse en France. Il lui demande donc d'étudier la possibilité d'augmenter, dès la rentrée 2021, le nombre de postes à pourvoir à l'issue du passage de concours, afin d'améliorer la pratique des enseignements d'EPS et de favoriser l'avenir de la jeunesse en France.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34893

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9106

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)